

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27	L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 13 mars deux mille dix-huit.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRÉS : 8	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 26	

PRÉSENT(E)S : 18

MARC REGNOUX, MARTINE BESSON, NATERCIA BRANDAO, ANDRÉ CHANUDET, CHRISTIAN DE REMACLE, PATRICK FOURNIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, MARIE-PIERRE JUPILLE, MAGALI LABONNE, MARIE-NOELLE LAMBINET, MICHEL LIMAGNE, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIÈVE NICOLAS, ALAIN PAULET, GABRIEL PORTIER, VÉRONIQUE POUZOL, KAREN RAVIER

REPRÉSENTÉ(E)S (8) :

RÉGIS ARNAUD REPRÉSENTÉ PAR MARTINE BESSON
MIREILLE AUGHEARD REPRÉSENTÉE PAR MAGALI LABONNE
ADRIEN GIVERNAUD REPRÉSENTÉ PAR KAREN RAVIER
MURIELLE GUISEPPi REPRÉSENTÉE PAR ALAIN PAULET
JEAN-FRANÇOIS KAUFFMAN REPRÉSENTÉ PAR NATERCIA BRANDAO
CÉCILE MENDES REPRÉSENTÉE PAR MARC REGNOUX
ROLANDE MOREAU REPRÉSENTÉE PAR MARIE-NOELLE LAMBINET
JEAN-MARC TAVIOT REPRÉSENTÉ PAR KAREN RAVIER

NON REPRÉSENTÉ (1) :

MATTHIEU PERONA

Secrétaire de séance : PATRICK FOURNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2018 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2018 est :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. RECOURS À L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T.

Rapporteur : Marc REGNOUX

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 7 avril 2014	TIERS	OBJET	MONTANT
4. Marchés publics passés en délégation du Conseil Municipal et groupement de commandes			

Rapporteur : Marc REGNOUX

Marc REGNOUX présente les éléments du compte administratif des budgets « principal » et « caisse des écoles ».

Alain PAULET présente les éléments du compte administratif des budgets « eau potable » et « assainissement ».

Il est rappelé que l'ensemble des comptes et budgets de la commune sont communicables sur demande.

2. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET « PRINCIPAL »

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 732 444,55	G	2 899 075,09
	Section d'investissement	B	1 228 657,01	H	1 302 476,11
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	354 663,90 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			4 315 765,46 = A+B+C+D		4 201 551,20 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	229 627,39	L	157 002,44
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		229 627,39 = E+F		157 002,44 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 732 444,55 = A+C+E		2 899 075,09 = G+I+K
	Section d'investissement		1 812 948,30 = B+D+F		1 459 478,55 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		4 545 392,85 = A+B+C+D+E+F		4 358 553,64 = G+H+I+J+K+L

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	190 566,28	G	185 665,10
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	14 131,18
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	
		(si déficit)		(si excédent)	

= =

TOTAL (réalisations + reports)			190 566,28		199 796,28
	= A+B+C+D			= G+H+I+J	

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		190 566,28		199 796,28
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		0,00		0,00
		= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		190 566,28		199 796,28
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 195 315,40	G 278 939,82	G-A 83 624,42
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 241 329,72	H 255 443,56	H-B 14 113,84

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 83 353,17 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		519 998,29 P= A+B+C+D	534 383,38 Q= G+H+I+J	14 385,09 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 122,73	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 1 122,73	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	195 315,40 = A+C+E	278 939,82 = G+I+K	83 624,42
	Section d'investissement	325 805,62 = B+D+F	255 443,56 = H+J+L	-70 362,06
	TOTAL CUMULE	521 121,02 = A+B+C+D+E+F	534 383,38 = G+H+I+J+K+L	13 262,36

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	42 111,23	G	102 467,47	G-A	60 356,24
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	232 064,79	H	200 155,95	H-B	-31 908,84

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	J	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	80 774,33 (si déficit)	J	(si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D	354 950,35	Q=G+H+I+J	302 623,42	=Q-P	-52 326,93

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	991,03	L	42 506,98
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F	991,03	= K+L	42 506,98

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	42 111,23	= G+I+K	102 467,47		60 356,24
	Section d'investissement	= B+D+F	313 830,15	= H+J+L	242 662,93		-71 167,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	355 941,38	= G+H+I+J+K+L	345 130,40		-10 810,98

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondant en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondant en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

6. COMPTES DE GESTION EXERCICE 2017 : APPROBATION

- Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2017 établis par le Trésorier Principal (pour les budgets suivants : Principal – Caisse des écoles – Eau potable - Assainissement)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ7. ÉTAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2017

- Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver l'état des acquisitions et cessions 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DU BUDGET « PRINCIPAL »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 166 630.54 €

- Un déficit de fonctionnement de : 0 €
Il est proposé d'affecter en réserves R 1068 en investissement la somme de 166 630.54 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TAXES LOCALES : TAUX APPLICABLES EN 2018

Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver les taux 2018 des taxes locales, identiques à 2017.

	2017	Propositions 2018 identiques
✓ Taxe d'Habitation :	15,07 %	15,07 %
✓ Foncier bâti :	21,01 %	21,01 %
✓ Foncier non-bâti :	88,87 %	88,87 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6553	BP 2018	contribution 2018	Service départemental incendie et secours SDIS	Département	105 000,00
65541	BP 2018	contribution 2018	SIEG Syndicat Intercommunal	Etablissement de droit public	17 000,00
657361	BP 2018	subvention de fonctionnement	CAISSE DES ECOLES MOZAC	Etablissement de droit public	46 300,00
657362	BP 2018	subvention de fonctionnement	CCAS MOZAC	Etablissement de droit public	25 500,00
65738	BP 2018	participation 2018	ADSEA PREVENTION RIOM-VOLVIC	Autre personne de droit privé	3 950,00
65738	BP 2018	participation 2018	FLAJ C.C.A.S. RIOM	Autre personne de droit privé	550,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	ENERGY CYCLE MOZAC	Association	250,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	ENERGY CYCLE MOZAC	Association	650,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	CYCLO CLUB MOZACOIS	Association	250,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	CYCLO CLUB MOZACOIS	Association	200,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	JUDO CLUB MOZAC	Association	1 900,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	MOZAC VOLVIC BASKET	Association	2 200,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	GAULOISE GYM	Association	2 600,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	BI CROSSING association sportif	Association	800,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	BI CROSSING association sportif	Association	500,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	UNION SPORTIVE MOZAC	Association	1 250,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	AFN Amicale des Anciens	Association	100,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	GAULOISE GYM	Association	800,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	UNION SPORTIVE MOZAC	Association	4 100,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	CLUB HISTORIQUE MOZACOIS	Association	500,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	HARMONIE de mozac Association	Association	9 200,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	CLUB DE L'AGE D'OR	Association	300,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	CLUB HISTORIQUE MOZACOIS	Association	200,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	MOZARTS	Association	250,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	ESPACE CULTURE	Association	160,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	AMICALE DES JARDINIERS DE FRANCE DES PAYS VABL	Association	200,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	HARMONIE de mozac Association	Association	1 000,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	MOZARTS	Association	250,00
6574	BP 2018	fonds d'initiative	COMMUNE DE MOZAC	Commune	3 990,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	ATELIER M DANSE	Association	200,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	AUVERGNE COLLECTION	Association	150,00
6574	BP 2018	subvention exceptionnelle	Comité oeuvres sociales	Association	3 000,00
6574	BP 2018	subvention de fonctionnement	Comité oeuvres sociales	Association	5 000,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 « PRINCIPAL »

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 818 649,00	2 818 649,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 818 649,00	2 818 649,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	967 850,00	1 321 319,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	229 627,39	157 002,44
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 280 844,80	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 478 322,19	1 478 322,19
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		4 296 971,19	4 296 971,19

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DU BUDGET « CAISSE DES ÉCOLES »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de : + 9 230 €
Il est proposé de reporter en fonctionnement R 002 la somme de 9 230 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 « CAISSE DES ÉCOLES »

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	200 490,00	191 260,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 9 230,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		200 490,00	200 490,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		200 490,00	200 490,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DU BUDGET « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 83 624.42 €

Il est proposé d'affecter en réserves R 1068 en investissement la somme de 83 624.42 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 « EAU POTABLE »

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	277 965,00	277 965,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	277 965,00	277 965,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	349 200,00	419 562,06
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 122,73	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 69 239,33	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	419 562,06	419 562,06
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	697 527,06	697 527,06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 60 356.24 €

Il est proposé d'affecter en réserves R 1068 en investissement la somme de 60 356.24 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	99 973,00	99 973,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		99 973,00	99 973,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	244 869,00	316 036,22
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	991,03	42 506,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 112 683,17	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		358 543,20	358 543,20
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		458 516,20	458 516,20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 63 SUR LE BUDGET EAU – TRAVAUX RUE DU SAINT-MARTIN T6 (OP6416) – TRAVAUX RUE DU 4 SEPTEMBRE (OP66) – TRAVAUX RUE LOUIS SANITAS (OP68) – TRAVAUX RUE DE LA FRATERNITÉ (OP67) – TRAVAUX SAINT-MARTIN T4-T5 (OP6417) – TRAVAUX RUE DE L'ABBAYE (OP70)

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'eau rue Saint-Martin T6 (réalisés en 2016) (OP6416) comme suit :

Budget EAU	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	35 412,81 €	40 ANS	885 €
SUBVENTIONS	7 790,45 €	9 ANS	885 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 885 €
Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 885 €

La subvention s'amortira sur 9 ans, à 885€ les 8 premières années et 710,45 € la 9^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'eau rue 4 septembre (réalisés en 2016) (OP66) comme suit :

<i>Budget EAU</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	50 827,78 €	40 ANS	1 271 €
SUBVENTIONS	9 583,53 €	8 ANS	1 271 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 1 271 €
 Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 1 271 €
 La subvention s'amortira sur 8 ans, à 1 271€ les 7 premières années et 686,53 € la 8^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'eau rue Louis Sanitas (réalisés en 2016) (OP68) comme suit :

<i>Budget EAU</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	24 140,42 €	40 ANS	604 €
SUBVENTIONS	3 442,31 €	6 ANS	604 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 604 €
 Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 604 €
 La subvention s'amortira sur 6 ans, à 604€ les 5 premières années et 422,31 € la 6^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'eau rue de la Fraternité (réalisés en 2017) (OP67) comme suit :

<i>Budget EAU</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	11 244,54 €	40 ANS	281 €
SUBVENTIONS	1 951,77 €	7 ANS	281 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 281 €
 Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 281 €
 La subvention s'amortira sur 7 ans, à 281€ les 6 premières années et 265,77 € la 7^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'eau rue Saint-Martin T4-T5 (réalisés en 2017) (OP6417) comme suit :

<i>Budget EAU</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	35 707,18 €	40 ANS	894 €
SUBVENTIONS	7 863,60 €	9 ANS	894 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 894 €
 Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 894 €
 La subvention s'amortira sur 9 ans, à 894€ les 8 premières années et 711,66 € la 9^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'eau rue de l'Abbaye (réalisés en 2017) (OP70) comme suit :

<i>Budget EAU</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	69 371,78 €	40 ANS	1 734 €
SUBVENTIONS	16 216,75 €	10 ANS	1 734 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 1 734 €
 Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 1 734 €
 La subvention s'amortira sur 10 ans, à 1 734€ les 9 premières années et 610,75 € la 10^{ème} année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 63 ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX RUE SAINT-MARTIN T6 (OPÉRATION 6116)

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'assainissement rue Saint-Martin T6 (réalisés en 2016) comme suit :

<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	27 936,44 €	50 ANS	559 €
SUBVENTIONS	4 190,47 €	8 ANS	559 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 559 €
Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 559 €
La subvention s'amortira sur 8 ans, à 559 € les 7 premières années et 277,47 € la 8^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions de l'Agence de l'Eau perçues au titre des travaux d'assainissement rue Saint-Martin T6 (réalisés en 2016) comme suit :

<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	27 936,44 €	50 ANS	559 €
SUBVENTIONS	9 777,75 €	18 ANS	559 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 559 €
Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 559 €
La subvention s'amortira sur 18 ans, à 559 € les 17 premières années et 274,75 € la 18^{ème} année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 63 ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX AVENUE JEAN MOULIN (OPÉRATION 67)

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'assainissement Avenue Jean Moulin (réalisés en 2017) comme suit :

<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	26 494,28 €	50 ANS	530 €
SUBVENTIONS	3 827,02 €	8 ANS	530 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 530 €
Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 530 €
La subvention s'amortira sur 8 ans, à 530 € les 7 premières années et 117,02 € la 8^{ème} année.

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions de l'Agence de l'Eau perçues au titre des travaux d'assainissement Avenue Jean Moulin (réalisés en 2017) comme suit :

<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	26 494,28 €	50 ANS	530 €
SUBVENTIONS	14 882,56 €	28 ANS	530 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 530 €
Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 530 €
La subvention s'amortira sur 28 ans, à 530 € les 27 premières années et 572,56 € la 28^{ème} année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX RUE SAINT-MARTIN T4-T5 (OPERATION 6117)

Il est proposé au Conseil d'amortir les subventions du Conseil Départemental perçues au titre des travaux d'assainissement Rue Saint-Martin T4-T5 (réalisés en 2017) comme suit :

<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	MONTANT HT	DUREE	AMORTISSEMENT ANNUEL
TRAVAUX	65 915,71 €	50 ANS	1 318 €
SUBVENTIONS	4 466,10 €	4 ANS	1 318 €

Pour 2018, il conviendra de passer les opérations comme suit :

Fonctionnement Recettes : compte 777 chapitre 042 : 1 318 €
Investissement Dépenses : compte 1391 chapitre 040 : 1 318 €
La subvention s'amortira sur 4 ans, à 1 318 € les 3 premières années et 512,10 € la 4^{ème} année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL

Pas de dossier

ORGANISMES EXTÉRIEURS

22. SIEG : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX LANTERNES – PLACE SAINT PAUL

Rapporteur : Alain PAULET

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Place Saint Paul (programme travaux voirie 2018), des travaux d'éclairage public sont prévus.

Le montant des dépenses est de **1 200,00 € HT** avec une part communale de **600,00 €**.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avant-projet présenté par le SIEG ;
- de solliciter auprès du SIEG le financement présenté ci-dessus et de demander l'inscription de ces travaux au programme 2018 du SIEG.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

23. CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME – MARCHÉ RELATIF AUX ASSURANCES STATUTAIRES

Rapporteur : Marc REGNOUX

La commune de Mozac est adhérente au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service,...). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Centre de gestion lance cette année une consultation afin de souscrire des nouveaux contrats d'assurance risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période de 4 ans.

La commune a la possibilité de participer à ce groupement de commande avec le Centre de gestion qui sera chargé de mettre en place une procédure de marché public afin de souscrire des contrats d'assurance couvrant ces risques statutaires. Cette démarche permet de bénéficier de tarifs mutualisés plus intéressants qu'une consultation interne.

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat au Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour négocier des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant. La commune se réserve, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non à ces contrats groupe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET FONCIER

Pas de dossier

Dates des conseils municipaux 2018 :

- 14 mai 2018
- 25 juin 2018
- 15 octobre 2018
- 26 novembre 2018

Marc REGNOUX informe les membres du Conseil municipal concernant les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Les conseils des écoles maternelle et élémentaire se sont déroulés les 1^{er} et 6 mars derniers. Au cours de ces conseils, un vote a été organisé pour décider du maintien de la semaine à 4.5 jours ou du retour à la semaine de 4 jours.

Le résultat est le suivant : maintien de la semaine à 4.5 jours pour les écoles de Mozac.

Il informe par ailleurs qu'une réflexion est en cours sur l'organisation de la semaine (notamment concernant les horaires et le maintien des TAP).

Marc REGNOUX informe que, lors du prochain conseil municipal du mois de mai, deux dossiers seront inscrits concernant l'aménagement du lotissement des Peiroux III. Il s'agit de la vente de parcelles dont la commune est propriétaire et du transfert de la totalité des voies et espaces communs du lotisseur à la commune après achèvement du lotissement.

Un projet est en cours d'élaboration par un lotisseur. La municipalité participe activement à la définition de ce programme immobilier (qualité architecturale, intégration du projet dans l'espace urbain, prise en compte des obligations de la loi SRU,...).

ANNEXES

Voir note ci-jointe « Présentation du budget 2018 »

Voir Agora rubrique « Conseils municipaux » / « Conseils 2018 » /
« Conseil 19-03-2018 » / Documents budgétaires